

Eglise Saint-Nicolas

Installation d'un nouveau système de chauffage dans l'église

Le cahier des charges, approuvé par la C.R.M.S. en sa séance du xxx, prévoyait l'augmentation des performances du système de chauffage existant.

Ce dernier est toutefois constitué d'un aérotherme situé dans le fond de l'église en consiste en un système agressif vu qu'il est mis à fond pendant l'hiver.

Pour cette raison il est proposé d'installer un système plus doux.

Ces travaux consisteraient notamment en l'ouverture de 8 fosses dans l'église de 2 x 1 m. Le sous-sol a été remanié en 1958. Ce système n'entraverait donc pas la conservation du patrimoine immobilier mais n'éanmoins, la décision laisse A. Loits perplex